



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1495-16

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1234-07
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS
TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES
OFFERTS PAR LA VILLE DE SAINT-CONSTANT
AFIN DE MODIFIER LES TARIFS APPLICABLES
AUX LOISIRS (MODULES CULTUREL ET
BIBLIOTHÈQUE)

PROPOSÉ PAR: monsieur Gilles Lapierre
APPUYÉ DE: madame Louise Savignac
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VERSION DU : 23 mars 2016
AVIS DE MOTION : 12 avril 2016
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 10 mai 2016
ENTRÉE EN VIGUEUR : 18 mai 2016

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Saint-Constant de modifier le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 avril 2016;


LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 L'annexe V du règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant est remplacée par l'annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 L'annexe VI du règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant est remplacée par l'annexe 2 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du 10 mai 2016.



Jean-Claude Boyer, maire



Me Sophie Laflamme, greffière

RÈGLEMENT 1495-16

ANNEXE 1

GRILLE DE TARIFICATION
BIBLIOTHÈQUE

(Article 1e du règlement 1234-07)

ANNEXE V

DESCRIPTION	TARIF
5. <u>Abonnement résident – carte citoyenne *</u> Adulte;	Gratuit
Enfant;	Gratuit
Familial (deux adultes et deux enfants et plus jusqu'à 18 ans).	Gratuit
2. <u>Abonnement – Organisme reconnu</u>	Gratuit
3. <u>Abonnement non résident</u> Adulte	30,00 \$ / an
Enfant	12,00 \$ / an
4. <u>Amendes – Document en retard</u> Par document, on entend tous les supports soit papier, audio, etc. Adulte;	0,20 \$ par jour par document pour un maximum de 10,00 \$ par document
Enfant;	0,10 \$ par jour par document pour un maximum de 5,00 \$ par document
5. <u>Frais d'impression</u> Frais d'impression – imprimante noire;	0,25 \$ / feuille
Frais d'impression – imprimante couleur;	1,00 \$ / feuille

* La carte citoyenne sera obligatoire pour l'abonnement à la bibliothèque ainsi que pour l'inscription aux activités de loisir.

BIBLIOTHÈQUE
(SUITE)

DESCRIPTION	TARIF
6. <u>Remplacement carte citoyenne</u> Pour remplacement en cours de validité	5,00 \$
7. <u>Heure du conte</u>	3,00 \$ / par activité
8. <u>Documents perdus / endommagés</u>	2,50 \$ + prix du document calculé à sa valeur de remplacement
9. <u>Coût des réservations</u>	Gratuit
10. <u>Autres frais</u>	
Boîtier de disque optique numérique (DVD) (perdu ou abîmé);	2,50 \$
Document d'accompagnement (perdu ou abîmé);	1,00 \$
Code zébré arraché ou abîmé dans un document;	1,00 \$
Photocopies;	0,10 \$ / feuille
Plastification de cartes;	1,00 \$ / carte
Plastification d'une feuille 8 ½ x 11;	2,50 \$ / feuille
Puce électronique arrachée ou abîmée dans un document	1,00 \$

